



# CERCLE DE VOILE DE MULHOUSE

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection des Populations  
Affilié à la FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE  
Labellisé ECOLE FRANÇAISE DE VOILE, VOILE LOISIR



## AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **Régate d'Automne**  
Dates complètes : **30 septembre 2018**  
Lieu : **Plan d'eau de REININGUE**  
Autorité Organisatrice : **Cercle de Voile de Mulhouse (CVM)**  
Grade : **5B**

**Terminologie** : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.  
La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. RÈGLES

**La régata sera régie par :**

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'annexe B pour les windsurfs,
- 1.3 Les règlements fédéraux.

### 3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes suivantes :
  - **Intersérie Voile Légère (Dériveurs, Croiseurs Légers, Catamarans,..)** **5B**
  - **Planche à voile (LD)** **5B**
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant la mention « COMPÉTITION » ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
  - une autorisation parentale pour les mineurs
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
  - une autorisation parentale pour les mineurs.

### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :  
Jour et date : **30/09/2018 de 8h30 à 9h30**
- 5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
<b>30/09/2018</b>	<b>10h15</b>	<b>toutes</b>

- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15h30**.

### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront **disponibles à la confirmation des inscriptions le 30/09/2018 et affichées** selon la Prescription Fédérale.



## CERCLE DE VOILE DE MULHOUSE

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection des Populations

Affilié à la FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE

Labellisé ECOLE FRANÇAISE DE VOILE, VOILE LOISIR, COMPETITION



Certifié "CLUB QUALITE FFV"

### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : **construits**

### 8. CLASSEMENT

**2 courses** devront être validées pour valider la compétition.

### 9. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale ou de données ni recevoir de communications vocales ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. [DP].

### 10. PRIX

Le **30 septembre 2018 vers 16h30** : des prix seront remis aux gagnants des interséries ou des groupes qui seront définis en fonction du nombre d'inscrits et du type des bateaux.

### 11. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 12. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Restauration sur place possible (réservation obligatoire et paiement possible sur internet : <https://cvmulhouse.asso.fr/actualites/>)

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

**Club de Voile de Mulhouse au 03 89 55 40 15**